

M. Le Président et MM. les membres,
Comité des banques et du commerce,
Sénat du Canada
Parlement du Canada
Ottawa, Canada

Messieurs :

1. INTRODUCTION

.01 Le Conseil canadien du commerce de détail est heureux d'avoir l'occasion d'exposer ses vues sur le Livre Blanc du gouvernement canadien intitulé "Propositions de réforme fiscale". Les réactions au Livre Blanc exprimées dans ce mémoire sont loin d'être toutes favorables; nous sommes heureux toutefois que le gouvernement ait pris la sage initiative d'assurer que le public puisse exprimer ses opinions avant que les propositions de portée législative se concrétisent.

.02 Le Conseil canadien du commerce de détail groupe la plupart des entreprises de détail de moyenne et de grande envergure au Canada, en plus d'une partie représentative des petits établissements. À l'échelle nationale, le Conseil représente directement des détaillants qui se partagent environ 40% du commerce des magasins de détail au pays. Il compte également, à titre des membres affiliés, la plupart des associations spécialisées au domaine du détail au Canada. L'identité des membres affiliés qui ont appuyé le mémoire sera déposée aux deux comités.

.03 Les caractéristiques importantes du commerce de détail aux fins du présent mémoire peuvent se résumer comme suit :

- (a) le nombre élevé d'entreprises moyennes et petites qu'il comprend;
- (b) le fait qu'il soit un employeur de premier plan (un septième de la main-d'oeuvre travaille dans les commerces de distribution); et
- (c) son importance dans le cycle production-distribution-consommation: toute mesure législative qui exerce des effets défavorables sur l'efficacité du commerce et qui entrave les rouages de la distribution peut influencer aussi sur le consommateur et le producteur.

.04 Le présent mémoire a été élaboré sous la direction du comité fiscal du Conseil du commerce de détail et son libellé a été approuvé par notre comité exécutif au nom du bureau national. Les membres ont reçu un résumé du mémoire.

.05 Sur la réévaluation quinquennale des gains de capital et le traitement que propose le Livre Blanc touchant l'imposition et la distribution des profits